

COMMUNE DE NOURRAY
Séance du 23 mars 2021
Délibération

Date de convocation : 18 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt trois mars à 17 heures 30, Le conseil municipal dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Dominique DHUY, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers en exercice : 10
présents et représentés : 10
absents excusés..... : 0
absents..... : 0

Étaient présents :

Dominique DHUY, Francis SIMON, Françoise RAGOT, Denis GIRARD, Claudine HARDY,
Christian BOURNISSIEN, Julie BUSSON THENAISY, Julien CHERRIER, Dominique PHÉLUT,
Étienne NOYAU

Étaient représentés :

aucun

Étaient absents :

aucun

Secrétaire de séance : Julie BUSSON THENAISY

Délibération n°7-2021

Objet : Avis CAP RECYCLAGE 41

Monsieur le maire, présente une demande de projet d'installation de production de combustible solide de récupération situé sur la commune de Saint-Amand Longpré, par la société CAP RECYCLAGE 41.

La commune de Nourray, voisine de la commune de Saint-Amand Longpré, se doit de donner son avis sur l'autorisation Environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-EMET un avis favorable au projet d'installation de production de combustible solide de récupération situé sur la commune de Saint-Amand Longpré, par la société CAP RECYCLAGE 41.

VOTE : 8 POUR

2 ABSTENTIONS

0 CONTRE

Rendu et certifié exécutoire par sa transmission
Préfecture de Blois le 30/03/2021
Publié ou notifié le : 30/03/2021
Le Maire, Dominique DHUY

Le maire,
Dominique DHUY



NOURRAY

DD